

# Moustoir-Ac

**Convention** > Commune et Moustoir-Ac patrimoine

## Un échange assez innovant

Après avoir été adoptée par le conseil municipal, une convention de délégation de service public a été signée entre la municipalité et l'association Moustoir-Ac patrimoine. Cette dernière, créée en 2010, a pour vocation la mise en valeur, la promotion et la sauvegarde du patrimoine local.

« Dans l'association, qui compte actuellement 60 adhérents, il y a, heureusement, des volontaires et les habitants apprécient le travail qu'on fait », ajoute le président, Jean-Luc Hilary. Le maire Benoît Rolland avait remarqué « la solidarité des habitants quand il y a un chantier en cours, ils viennent donner quelque chose et ont la volonté d'aboutir ». Ainsi, la convention signée par les deux parties vise, à ses yeux,



Benoît Rolland et Jean-Luc Hilary (assis) ont signé la convention, assistés de (de gauche à droite, debout) Michel Guillemet (membre de Moustoir-Ac patrimoine et conseiller municipal), Martine Jarno (secrétaire de l'association), Gérard Le Texier (responsable atelier sentiers), Léone Le Guernevé (membre association) et Philippe Pierre.

« à régulariser une situation de fait ».

La municipalité et Moustoir-Ac patrimoine mèneront ensemble des actions concernant la mise en place et le petit entretien des sentiers de randonnée ; le balisage et la sécurisation de ceux-ci ;

la rénovation et l'entretien du petit patrimoine. La première s'engage à fournir les différents matériaux pour la réalisation des tâches, ainsi que le carburant nécessaire au fonctionnement du matériel. L'autre se charge, bénévolement, de la réalisation

des travaux. « C'est une convention avec échange assez innovante, faisait remarquer le maire, qui est faite de passions, mais elle est aussi d'utilité publique qui pourrait servir de modèle pour d'autres actions. »